



[1]

Installé en décembre 2015 à Chanteloup-les-Vignes, le Conseil citoyen est un véritable organe de démocratie participative.

Il réunit vingt membres, répartis en deux collèges : des habitants, tirés au sort dans le respect de la parité, et des acteurs locaux (commerçants, associations, collectifs...)

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, signé en juillet 2015 par Catherine Arenou et le Président de l'Agglomération, le Conseil citoyen constitue un nouveau chapitre de l'application de la Politique de la Ville à Chanteloup.

Instance autonome, le Conseil citoyen se réunit environ une fois par mois. Il permet aux habitants des quartiers prioritaires de participer à la vie municipale. Ses membres ont engagé une réflexion sur plusieurs axes d'amélioration de la commune, notamment autour des thématiques suivantes :

- L'habitat, le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- La cohésion sociale autour de l'éducation, la jeunesse, la santé, la culture, le sport ;
- Le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle ;
- La tranquillité publique.

## Repères :

### C'est quoi le Contrat de Ville ?

Le Contrat de Ville définit l'intervention - économique, sociale et urbaine - des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires. Son objectif est la réduction de la pauvreté avec notamment le renforcement des solidarités, l'accès aux droits, la réussite éducative, l'insertion et la formation, le développement économique et le renouvellement urbain.

### Lire aussi :

[Trombinoscope : découvrez le visage du Conseil citoyen](#) [2]



## Un Conseil citoyen, qu'est-

Instance autonome, le Conseil c prendre pleinement part à l'applica Signé par Catherine Arenou en juill duire la pauvreté via le renforçeme la réussite éducative, l'insertion e économique et le renouvellement u

## Tout le monde peut participer ?

Oui, si vous vous êtes porté volontaire, vous serez peut-être tiré au sort pour faire partie du collègue « Habitants », qui réunira dix personnes.

Un second collègue, rassemblant une dizaine d'acteurs locaux, également tirés au sort parmi les volontaires (associations, commerçants, parents d'élèves...), complètera le Conseil citoyen.



## Et comment ça marche ?

Les membres du Conseil citoyen se ré faire des propositions sur des sujets d'i quartier tels que le cadre de vie, l'habit; cohésion sociale autour de l'éducation et le sport ; la tranquillité publique ; le l'activité économique...

## Super ! Ça commence quand ?

Bientôt ! Rendez-vous le 26 novembre à 19h pour une réunion publique de présentation du dispositif animée par Madame le Maire et par la Conseillère municipale déléguée en charge de la vie associative et de la démocratie locale, Madame Halima Belhadj-Adda. Après tirage au sort, le Conseil citoyen s'installera courant décembre.

